

**FINANCES
PUBLIQUES**

Le gouvernement planche sur le budget demain

L'ensemble des ministres et ministres délégués sont attendus demain après-midi à Matignon pour préparer le projet de budget de l'an prochain et tracer les orientations pour 2013-2015.

L'État doit rembourser 4,2 milliards

Par un arrêt de la Cour de Luxembourg, l'État va devoir rembourser 4,2 milliards d'euros d'impôts perçus sur les dividendes d'origine nationale issus de Sicav et de fonds de placement étrangers.

Réforme de la fiscalité

Selon l'économiste Éric Pichet, les classes moyennes, plutôt épargnées en 2012, paieront une partie de l'ardoise dès l'année prochaine

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-PIERRE DEROUILLÉ
jp.derouille@sudouest.fr

« Sud Ouest Dimanche ». Pourquoi une telle urgence à augmenter les impôts dans le collectif budgétaire de cet été ?

Éric Pichet. Quatre facteurs concourent à un manque à gagner de 10 milliards d'euros dans les comptes de l'État en 2012. Le budget 2012 a été construit sur une hypothèse de croissance de 1% du PIB. Cette hypothèse a été revue une première fois à la baisse, à 0,5%, lors du collectif budgétaire voté au printemps. Ce qui exigerait donc, pour tenir l'objectif de déficit de 4,5% du PIB cette année, de prévoir 1 ou 2 milliards de recettes supplémentaires. Il faut y ajouter le remboursement d'un trop-perçu de 4 milliards d'impôts pour respecter la réglementation européenne. L'annulation de la hausse de la TVA, votée au printemps, devrait aussi représenter un manque à gagner de 3 milliards d'euros.

Enfin, le coup de pouce au smic de 2% en juillet entraînera une compensation de recettes versée par l'État aux organismes de sécurité sociale de 1 milliard et une hausse de la masse salariale du secteur public. Au total, ce sont environ 10 milliards de recettes en moins qui justifient une hausse immédiate des impôts, pour respecter l'engagement européen de la France.

Les classes moyennes seront-elles touchées ?
Il n'y aura a priori pas d'action sur les dépenses cette année, mais les nouveaux impôts ne toucheront pas les classes moyennes. François Hollande l'a répété hier [vendredi].

« Il faut mentionner la volonté d'annuler les dernières restitutions liées au bouclier fiscal au titre de 2010 et 2011 »

L'ancien barème de l'ISF va être rétabli dès cette année, avec des taux relevés pour revenir à la fourchette de 0,75% à 1,8%. Cela devrait rapporter environ 2 milliards. Il ne s'agirait toutefois pas d'un exact retour à la situation précédente puisque les contribuables dont le patrimoine net taxable est inférieur à 1,3 million d'euros resteront exonérés. Souvenez-vous : cette exonération avait été



Éric Pichet, professeur à l'école de management de Bordeaux (BEM). PHOTO DR

adoptée par le gouvernement Fillon en 2011. C'est politiquement habile de la part de l'équipe Hollande de la maintenir, car elle exempte 300 000 contribuables de l'ISF et ne coûte pas très cher aux finances publiques (le cadeau est de l'ordre de 400 millions d'euros). Il faut en outre mentionner la volonté du gouvernement d'annuler les dernières restitutions liées au bouclier fiscal au titre des impôts payés en 2010 et 2011. Les personnes qui n'auront pas leur chèque font clairement partie des classes supérieures.

On parle aussi des droits de succession...

Les successions au-delà de 156 974 euros étaient exonérées depuis la loi Tèpa de 2007. Le seuil devrait être ramené à 100 000 euros et le délai minimal entre deux donations exonérées passerait de dix à quinze ans. L'impact cette année sera assez modeste, de l'ordre de 500 millions d'euros. Il est bien sûr conseillé de procéder à des donations au plus vite, car la mesure ne sera sans doute pas rétroactive ; elle devrait s'appliquer soit à la promulgation de la loi (fin juillet), soit au moment de l'annonce du projet de loi (début juillet). Au total, les ménages devront payer environ 3 milliards d'euros. Là encore, ces mesures ne concernent pas vraiment les classes moyennes.

Les entreprises seront donc mises à contribution ?

Oui, elles seront même les principales contributrices. Elles seront assujetties à une taxe supplémentaire de 3% sur les dividendes, versée dès juillet 2012 (pour un coût annuel de 800 millions d'euros, 200 millions en 2012). La remise en cause d'une partie des exonérations de charges sociales (pour les entreprises de plus de 20 salariés) leur coûterait envi-



La fameuse tranche d'impôt à 75% au-delà de 1 million de revenu annuel est avant tout symbolique, ne tou prononcé en sa faveur, n'en fait pas partie car il paie ses impôts en Espagne). C'est bien auprès des classes

« Je ne vois pas comment le gouvernement pourra éviter d'augmenter la CSG... et la TVA »

ron 1 milliard d'euros en 2012. Il y aura aussi la taxation des dividendes et de l'épargne salariale, de l'intéressement et de la participation. Une contribution exceptionnelle serait en outre exigée des groupes pétroliers et des banques. La taxe sur les nuitées dans les hôtels de luxe serait réintroduite, et plusieurs mesures très techniques touchant les investissements dans les entreprises complèteraient un dispositif qui devrait représenter une ponction de 6 à 7 milliards sur les entreprises.

Le pire est donc à attendre en 2013 ?

C'est l'année prochaine que l'ardoise la plus douloureuse arrivera. Il faudra trouver 30 milliards pour respecter l'engagement de la France,

confirmé tout récemment par le ministre de l'Économie, Michel Sapin, de ramener le déficit public à 3,5% du PIB. Ce sera dans la loi de finances pour 2013, et je ne vois pas comment on pourra épargner les classes moyennes. Il y aura bien sûr la hausse annoncée du barème de l'impôt avec une tranche à 45% et la fameuse tranche marginale à 75% au-delà de 1 million de revenu annuel, mais leur rendement sera bien trop faible, à peine 2% des sommes à trouver.

On sait déjà que le gouvernement veut imposer les revenus du capital et les plus-values au - nouveau - barème de l'impôt sur le revenu, ce qui pourrait rapporter une dizaine de milliards. Pour trouver les 20 milliards restant, je ne vois pas comment le gouvernement, qui a axé sa politique fiscale sur la hausse des recettes plutôt que sur la baisse des dépenses, pourra éviter d'augmenter la CSG... et la TVA.

L'état de grâce risque donc de tomber à l'automne, au moment du vote de la loi de finances pour 2013.

Le fisc peine

ENTREPRISES
Les multinationales paient beaucoup moins d'impôts que les PME

Les artistes, les sportifs, les héritiers des grandes familles industrielles ou commerçantes réfugiés en Suisse, en Belgique ou à Londres pour échapper au fisc attirent forcément l'attention. Mais, au-delà des particuliers, ce sont les grandes entreprises qui pénalisent le plus fortement les finances publiques. La France, comme d'ailleurs la plupart des autres pays européens, faute d'une harmonisation fiscale, est impuissante à véritablement les contrôler.

Résultat : alors que les PME de l'Hexagone sont lourdement taxées, les multinationales échappent beaucoup plus facilement à l'impôt. En 2009, un rapport du